



## PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Notre établissement recueille vos données personnelles au cours de vos différents passages. L'accès et le traitement de vos données sont effectués par le personnel habilité soumis au secret professionnel et tenu à une obligation de confidentialité. HPP met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection de vos données dans le cadre de sa Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI). Vos données sont hébergées en interne sur les serveurs de l'établissement ou en externe chez un hébergeur agréé données de santé conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les données collectées sont principalement de nature administrative (identification, N° de sécurité sociale, mutuelle) et médicale. Sauf cas particuliers, elles sont conservées pendant la durée de votre prise en charge opérationnelle puis 20 ans à compter de votre dernier passage pour soin.

Les finalités du traitement de vos données concernent principalement :

- ⊕ votre suivi médical et administratif,
- ⊕ la coordination des acteurs de votre prise en charge,
- ⊕ la facturation,
- ⊕ le recueil de votre satisfaction,
- ⊕ les évaluations internes dans le cadre de notre démarche qualité,
- ⊕ les évaluations nationales obligatoires diligentées par le ministère de la santé (IQSS).

À cet effet vous pouvez refuser qu'un professionnel de santé analyse votre dossier aux fins de transmission aux autorités ou dans le cadre de notre démarche qualité. Il vous appartient de refuser cette utilisation en informant le personnel médical lors de votre séjour.

Lors de votre admission, HPP collecte votre adresse e-mail. Il s'agit d'une obligation légale (décret du 28 février 2018 relatif au code de la santé publique, notamment ses articles L. 6144-1, L. 6161-2-2 et D. 6111-23 et au code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 161-37, L. 162-23-15 et R. 162-36). Ces données sont transmises à l'Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH) qui vous adressera, par mail, un questionnaire de mesure des indicateurs de satisfaction et d'expérience des patients hospitalisés (dispositif national e-Satis). Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données en vous adressant à l'ATIH par voie postale à l'ATIH - Secrétariat Général - 117 boulevard Vivier Merle 69329 cedex 03 Lyon ou par courriel à [donneespersonnelles@atih.sante.fr](mailto:donneespersonnelles@atih.sante.fr).

Vos données sont transmises aux personnels de santé habilités à accéder à votre dossier médical, aux organismes d'assurance maladie et mutuelles, aux autorités publiques dans le respect du code de santé publique.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD), sur simple justification de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, de limitation, d'opposition et de portabilité du traitement en vous adressant par mail à [dpo.hpp@hpp13.com](mailto:dpo.hpp@hpp13.com) ou par courrier à :

Hôpital Privé de Provence  
235 allée Nicolas de Staël  
CS 40620  
13595 Aix En Provence cedex 3



## VOTRE AVIS SUR VOTRE HOSPITALISATION EST IMPORTANT POUR NOUS !

Après votre sortie, vous pouvez remplir le questionnaire de satisfaction en scannant le QR code :

Ou en vous rendant sur le site de l'HPP rubrique votre séjour puis votre satisfaction :

[www.hopitalprivedeprovence.fr/fr/votre-sejour/satisfaction/](http://www.hopitalprivedeprovence.fr/fr/votre-sejour/satisfaction/)



## POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PARCOURS DE SOINS À L'HPP



Apportez **cette pochette et les documents listés à toutes les étapes** de votre prise en charge.

### 1 VOTRE PRÉ-ADMISSION EN LIGNE

#### IMPORTANT ! La pré-admission en ligne est OBLIGATOIRE



##### APRÈS VOTRE CONSULTATION DE CHIRURGIE

Recevez un email vous permettant d'accéder à votre « Espace Patient » sur l'adresse email que vous avez communiquée à votre chirurgien. Si vous n'avez pas reçu de mail de connexion 48h après votre consultation, veuillez prendre contact avec le service pré-admission.



##### Une question ou besoin d'aide ?

Contactez l'équipe dédiée à [preadmissions-hpp@hpp13.com](mailto:preadmissions-hpp@hpp13.com) ou par téléphone au **04 42 33 17 58**



##### DE CHEZ VOUS

Complétez votre profil et enregistrez vos documents administratifs via le portail.

Préparez les documents numérisés suivants :

- ⊕ Votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour),
- ⊕ Votre carte vitale,
- ⊕ Votre carte de mutuelle ou d'adhérent à une compagnie d'assurance,
- ⊕ La feuille d'accident de travail, le cas échéant,
- ⊕ Un justificatif si prise en charge à 100%, le cas échéant.



L'Hôpital Privé de Provence se veut être un véritable lieu de vie pratique et accessible à tous.

C'est pour cela que nous vous proposons de choisir :

- ⊕ La chambre (partagée, particulière, panoramique...),
- ⊕ Le type de prestations (wifi, télé...).

Choix à valider définitivement en remplissant votre formulaire directement sur la pré-admission en ligne\*

\*sous réserve de disponibilité

### 2 VOTRE CONSULTATION D'ANESTHÉSIE



⊕ Vous devez **impérativement** avoir effectué votre pré-admission en ligne **avant** de pouvoir prendre votre rdv de consultation d'anesthésie.

⊕ Pour prendre rendez-vous pour votre consultation d'anesthésie : téléphonez au **04 42 16 34 16**, ou sur le site internet <https://monrendezvousdanesthesie.fr/#/> et sélectionnez «**Hôpital Privé de Provence**».

Votre consultation d'anesthésie se fait au -1 RDJ de la Maison Médicale de Provence.



##### Documents à fournir impérativement pour votre consultation :

- Documents d'identité (listés dans le point 1),
- Ordonnances de traitement en cours,
- Derniers résultats de biologie,
- Questionnaire d'anesthésie rempli et signé,
- Tous résultats d'exams ou comptes rendus de consultation des médecins en charge de votre suivi.



### 3 APPEL DE PRÉ-HOSPITALISATION

Vous serez appelé(e) dans les 24 à 48h avant votre hospitalisation par **un infirmier de coordination** qui vous rappellera :

- ➔ Les règles de préparation que vous devez respecter,
- ➔ Les documents à rapporter le jour de votre venue,
- ➔ Il vous donnera l'heure à laquelle vous devez vous présenter et le lieu.

En cas de nécessité vous pouvez joindre l'infirmier de coordination au :  
**04 42 33 87 50 ou 04 42 33 87 51**

### 4 LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

**À apporter le jour de votre intervention :**

- Tous les consentements (chirurgical et anesthésique) datés et signés,
- Questionnaire ATNC (qui sera rempli par l'équipe médicale),
- Formulaire de désignation de la personne de confiance daté et signé,
- Tout examen demandé par le chirurgien ou l'anesthésiste : bilan biologique, radiologie, IRM, scanner, ECG...
- Votre traitement personnel et l'ordonnance correspondante,
- Vos directives anticipées, si rédigées.

**ANTICIPER VOTRE SORTIE :** Dans le cas où votre chirurgien prévoit :

- un séjour de convalescence en établissement de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), vous pouvez, si besoin, contacter le service de gestion des lits de l'HPP au **04 42 33 87 54**.
- un recours aux Programmes de Retour à Domicile, vous pouvez contacter le service public de l'assurance maladie (PRADO) ou un prestataire privé de votre choix.

### 5 VOTRE SORTIE

À votre sortie, vous serez redirigé vers le secrétariat du chirurgien afin de récupérer la date et l'heure du rendez-vous post-opératoire. Pour les ambulatoires, une infirmière réalisera un appel à votre domicile le lendemain de votre sortie.

**EN CAS DE PROBLEME APRES VOTRE SORTIE,**  
**Vous pouvez contacter :**  
en premier, le secrétariat de votre chirurgien,  
et sinon, le service des URGENCES : 04 42 33 17 01

**Si vous avez été pris en charge en ambulatoire, les numéros de téléphone des services ambulatoires sont indiqués sur le bulletin de sortie.**

### 6 FACTURATION

Afin de simplifier vos démarches, dorénavant retrouvez l'ensemble de vos documents depuis votre espace patient :

- ➔ **Le détail de vos éventuelles factures à régler**
- ➔ **Régler vos factures**
- ➔ **Récupérer vos factures acquittées et vos bordereaux de facturation** destinés à votre mutuelle complémentaire (disponibles dans un délai maximum de 4 à 6 semaines après votre sortie de notre établissement)

Si vous n'avez pas encore d'espace patient, nous vous invitons à nous faire une demande par mail à l'adresse : [preadmissions-hpp@hpp13.com](mailto:preadmissions-hpp@hpp13.com)

Vous pouvez consulter **le livret d'accueil de la structure dans votre espace de pré-admission**, ou sur le site de l'HPP. Adressez vous à l'hôtesse d'accueil de la Maison Médicale de Provence avant votre consultation d'anesthésie, pour récupérer votre livret d'accueil et le flyer de votre parcours de chirurgie.

Pour tout renseignement relatif à votre facture, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : [contact-patient@hpp13.com](mailto:contact-patient@hpp13.com)

## VOTRE ESPACE

### Mes notes

---

---

---

---

---

---

---

---

### Mes rendez-vous (rdv d'anesthésie / rdv opératoire...)

---

---

---

---

---

---

---

---

**Pour être sûr de ne rien oublier, la liste des indispensables :**

- Les documents d'identifications, carte d'identité, carte de sécurité sociale
- Le nécessaire de toilette
- Le dossier médical demandé par le chirurgien
- N'oubliez pas de laisser les effets personnels (bijoux, objets de valeur, ...) à la maison
- Des vêtements confortables pour le séjour